

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2014

ARRÊTS DE TRAVAIL ET INDEMNITÉS JOURNALIÈRES - (N° 1782)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS2

présenté par
Mme Poletti, rapporteure

ARTICLE PREMIER

Substituer aux mots :

« liée à »,

les mots :

« prescrits au titre de »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel